

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : "Acte pour continuer pendant un temps limité l'acte de faillite de 1869, et les actes qui l'amendent," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender le chapitre 18 des Statuts Refondus de la ci-devant province du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été *Ordonné*, que le bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été *Ordonné*, que les comités permanents de cette Chambre aient la permission de siéger demain.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de délivrer à cette Chambre.

Le dit message a alors été lu par le greffier comme suit :

DUFFERIN,

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat les documents suivants ayant rapport à l'union projetée de l'*Ile du Prince-Edouard* au *Canada*.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 16 mai, 1873.

*Le Lieutenant-Gouverneur de l'île du Prince-Edouard au Gouverneur-Général.*

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, 2 janvier, 1873.

MILORD, — Mon gouvernement, désirant rouvrir les négociations avec le *Canada* sur la proposition de confédération, a adopté aujourd'hui en conseil un procès-verbal, dont j'expédie avec la présente lettre une copie pour que les conseillers de Votre Excellence en prennent connaissance.

2. Ce procès-verbal porte que, si le *Canada* veut accorder des conditions d'union libérales, le gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard* sera prêt à conseiller une dissolution immédiate de la Chambre d'Assemblée, afin de donner au peuple l'occasion de choisir entre ces